



LA FORMULATION HAUTE PERFORMANCE

UNE FORMULATION UNIQUE POUR PROTÉGER
VOS CULTURES



Fongicide

L'innovation du Prothioconazole :
Formulation Premium



JOUST®





LA FORMULATION HAUTE PERFORMANCE

Joust® est un fongicide Premium à base de prothioconazole.
Grâce à sa formulation innovante et la Technologie Amide Active, il démontre une efficacité de haut niveau sur les maladies clés des céréales : orge, blé, seigle, triticale et colza.

CARACTÉRISTIQUES

AMM	2240042
MATIÈRE ACTIVE	250 g/L de prothioconazole (soit 25/ p/p)
FORMULATION	Concentré émulsionnable (EC)
CULTURES & DOSES STADE D'APPLICATION	Avoine , Blé , Orge , Seigle , Colza , Crucifères oléagineuses (hors période de floraison), Lin textile. 0,6 à 0,8 l/ha ⁽¹⁾
INSCRIPTION IFBM	Orge d'hiver et de printemps
ZNT	<ul style="list-style-type: none">• Aquatique : 20 mètres• Riverains : 5 mètres
DSPRR	5 mètres
DVP	5 mètres
INTERDICTION PARCELLE DRAINÉE	Uniquement Crucifères oléagineuses applications d'automne
DRE	48 heures
CONDITIONNEMENT	5L
CLASSEMENT	ATTENTION H315 – H317 – H319 – H332 – H410 – EUH401



DESCRIPTIF ET BÉNÉFICES

- **Technologie Amine Active :**
Meilleure efficacité
- Une étiquette céréales, colza et lin
et des usages supplémentaires en
2025
- Des associations possibles du T1 au
T3 sur céréales
- Une solution de référence dans la
gestion des souches de fusa



⁽¹⁾ : Avoine, crucifères oléagineuses, Seigle : 2 applications par an et par culture
/ Blé, Orge : 1 application par an et par culture



TABLEAU DES USAGES AUTORISÉS

CULTURES	MALADIES	DOSES MAX. D'EMPLOI	NOMBRE MAX. D'APPLIS	INTERVALLE	STADE D'APPLI	DÉLAI AVANT RÉCOLTE	REMARQUES
Orge d'hiver et de printemps	Oïdium(s)	0,6 L/ha	1	-	BBCH30-BBCH61	35 j	Uniquement pour une lutte conjointe contre différents agents pathogènes
	Rouille(s), Helminthosporiose et ramulariose, Rhynchosporiose	0,6 L/ha	1	-	BBCH30-BBCH61	35 j	
Avoine d'hiver et de printemps	Rouille couronnée	0,6 L/ha	2	14 j	BBCH30-BBCH61	35 j	
	Oïdium(s)	0,6 L/ha	2	14 j	BBCH30-BBCH61	35 j	Uniquement pour une lutte conjointe contre différents agents pathogènes
Blé tendre d'hiver et de printemps, blé dur d'hiver et de printemps, triticale, épeautre, Tritordeum et autres hybrides du blé	Septoriose(s), Rouille(s), Oïdium(s), Fusarioses	0,8 L/ha	1	-	BBCH30-BBCH69	35 j	
Blé tendre d'hiver et de printemps, Epeautre, Tritordeum et autres hybrides du blé	Piétin verse	0,8 L/ha	1	-	BBCH30-BBCH69	35 j	
Seigle d'hiver et de printemps	Septoriose(s), Rhynchosporiose, Rouille(s), Piétin verse, Oïdium(s)	0,8 L/ha	2	14 j	BBCH30-BBCH69	35 j	
Colza d'hiver	Scérotiniose, Oïdium(s), Maladies fongiques des siliques, Cylindrosporiose	0,7 L/ha	2	14 j	BBCH20-BBCH69	56 j	Emploi interdit en présence d'abeilles
	Phoma (Applications printemps)	0,7 L/ha	2	14 j	BBCH20-BBCH39	56 j	
	Phoma (Applications Automne + Printemps)	0,7 L/ha	2	90 j	Jusqu'à BBCH39	56 j	Emploi interdit en présence d'abeilles
	Scérotiniose, Oïdium(s), Maladies fongiques des siliques, Cylindrosporiose	0,7 L/ha	2	90 j	-	56 j	Emploi interdit en présence d'abeilles
Colza de printemps	Scérotiniose, Oïdium(s), Maladies fongiques des siliques	0,7 L/ha	1	-	BBCH20-BBCH69	56 j	Emploi interdit en présence d'abeilles
Lin textile	Cylindrosporiose	0,7 L/ha	1	-	BBCH35-BBCH51	-	
	Oïdium	0,7 L/ha	2	14 j	BBCH35-BBCH51	-	
Cameline, Moutarde, Navette	Phoma, Scérotiniose, Oïdium(s), Maladies fongiques des siliques, Cylindrosporiose	0,7 L/ha	2	14 j	-	56 j	Emploi interdit en présence d'abeilles

INTÉRÊT TECHNIQUE

BLÉ	SEPTO.	ROUILLE BRUNE	ROUILLE JAUNE	HELMINTHOSPORIOSE	FUSARIOSE
JOUST®	++	++	+	++	++

ORGE	RHYNCHOSPORIOSE	OÏDIUM	ROUILLE NAINÉ	HELMINTHOSPORIOSE	RAMULARIOSE
JOUST®	+++	++	+++	+++	+

COLZA	ALTERNARIA.	BOTRYTIS	PHOMA	SCÉROTINA	CYLINDROSPORIOSE	OÏDIUM
JOUST®	+++	++	++	+++	+	+++

-  90% d'efficacité
-  80% d'efficacité
-  70% d'efficacité
-  50% d'efficacité



ATTENTION

H315 : Provoque une irritation cutanée. H317 : Peut provoquer une allergie cutanée. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. H332 : Nocif par inhalation.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

P261 : Éviter de respirer les brouillards et aérosols. P264 : Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation. P280 : Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage. P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon. P332 + P313 : En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin. P362 + P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P304 + P340 : EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P501 : Éliminer le contenu et le récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

Délai de rentrée : 48 heures

Spa 1 : Pour éviter le développement de résistances de certaines maladies des céréales au prothioconazole, le nombre d'application du produit est limité à 1 application maximum par cycle cultural du blé, triticale et orge. SPe 2 : Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer sur sol artificiellement drainé ayant une teneur en argile supérieure ou égale à 45% pour les applications d'automne sur crucifères oléagineuses. SPe 3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur crucifères oléagineuses et pour une application sur céréales. SPe 3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau pour deux applications sur céréales. Spe 8 : Peut être dangereux pour les abeilles - Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas utiliser en présence d'abeilles et autres pollinisateurs, ne pas appliquer durant la période de floraison des cultures attractives.

SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours des ferme ou des routes.]

Respecter une distance riverain d'au moins 5 mètres entre la rampe de pulvérisation et :

-L'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement

-L'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.